



Objet : Halle Olympique - Tarif complémentaire à la délibération n° 40 du 27 juin 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la délibération n° 40 du 27 juin 2024 fixant les tarifs de la Halle Olympique à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération,

Décide

Article 1 : Les tarifs complémentaires sont fixés comme suit :

- Insertion d'un visuel de 30 secondes dans la régie publicitaire pour 1 mois : 500 € HT
- Location de la salle séminaire 110 m² sur 45 jours avec tables, chaises, vidéoprojecteur (ou smartboard), paperboard : 166,67 € HT / jour
- Forfait montage/démontage de la scène pour le spectacle Miss Wonka : 3 700 € HT
- Frais de mise en configuration pour le Salon Alpin 2024 : 24 680 € HT

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 22 octobre 2024

Le Président
Franck LOMBARD

